

# Les mots clés de l'environnement

**promouvoir  
une transition juste**



Décembre 2023



**cftec**



# Avant-propos

---

La question environnementale est intimement liée à la question sociale qui est, par construction, au cœur de l'action syndicale. Dans l'histoire, les syndicalistes se seraient d'abord préoccupés de l'environnement par la clef d'entrée que constitue la santé et la sécurité au travail. Les mineurs, et même leur famille, se sont retrouvés très tôt confrontés aux pollutions industrielles en vivant à proximité des sites. Des conflits sociaux ont mis en lumière ces impacts, et de grandes évolutions sociales en ont découlé comme par exemple l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'entreprise n'a pas qu'une fonction économique, elle a un rôle social (des humains y travaillent) et un rôle environnemental (des ressources sont utilisées). La performance d'une entreprise ne peut donc se réduire à une bonne santé financière, une approche globale est nécessaire.

Face aux crises (énergie, Covid-19), aux catastrophes écologiques (marées noires, pollutions industrielles) et sociales (guerres, hausse du chômage induite par les délocalisations, vague de suicides dans les entreprises), toute la Société a été amenée à se poser de plus en plus sérieusement la question de la responsabilité des entreprises sur les enjeux extra-financiers.

De nombreux travailleurs, de nombreux employeurs sont à la recherche de nouveaux modèles d'entreprise plus durables.

- *86 % des actifs estiment que la transition écologique aura un impact fort sur la vie quotidienne au travail, les déplacements domicile-travail ou l'organisation du travail.*
- *62 % des actifs estiment que l'engagement actif d'une entreprise dans la transition écologique constitue un élément d'attractivité employeur. (Unédic, 2022)*

La CFTC s'engage pour une transition sociale et environnementale juste et efficace. L'objectif de ce guide est de sensibiliser et d'apporter des bases à la compréhension des enjeux écologiques de notre époque. Il s'agit de vous donner les clefs pour **participer à la transition d'un système économique qui donne la priorité à la production de richesse, à un système qui conditionne cette production de richesse à des objectifs de soutenabilité sociale et écologique.**

**Franck DON**

Secrétaire général adjoint  
en charge de la Transition écologique

# Repères importants

Loi Nouvelles  
régulations  
économiques (NRE)



Premier rapport  
d'évaluation  
du GIEC



Deuxième  
rapport  
d'évaluation  
du GIEC



Troisième rapport  
d'évaluation  
du GIEC



Loi Grenelle 1



Cinquième  
rapport  
d'évaluation  
du GIEC



1990

1992

1996

1997

2001

2007

2009

2010

2014



Premier sommet  
de la Terre  
à Rio de Janeiro



COP 3  
COP 3



Protocole  
de Kyoto



Quatrième rapport  
d'évaluation  
du GIEC



Loi Grenelle 2

Objectifs de développement durable des Nations Unies



COP21 et signature de l'Accord de Paris



COP 21

Révision du cadre européen pour le climat et l'énergie



Pacte Vert pour l'Europe



Loi Climat & Résilience en France



Transposition de la directive CSRD qui impose un rapport de durabilité à 6000 entreprises françaises, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024



2015

2015

2017

2018

2019

2021

2022

2023



Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)



Loi sur le devoir de vigilance



Loi énergie climat



Sixième rapport d'évaluation du GIEC



Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC 1)



Loi PACTE



Les mots clés retenus ne sont pas classés par ordre alphabétique mais définis dans un ordre logique pour une appropriation crescendo des concepts.

Nous avons structuré notre propos en trois parties :

- Les fondamentaux ;
- Urgence climatique, croissance et responsabilité des entreprises ;
- Environnement, santé et conditions de travail.

Dans les définitions, les mots en gras vert sont ceux par ailleurs définis dans cette plaquette.

Un index en fin de document vous permet de retrouver rapidement le mot recherché.

Bonne lecture !

# Les fondamentaux de l'environnement

---

---

## GIEC

C'est le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat. Créé en 1988, il est composé de scientifiques mandatés par les gouvernements du monde entier. Il a pour mission d'évaluer de manière objective les informations scientifiques, techniques et socio-économiques pour comprendre le **changement climatique**, ses impacts et les risques associés, ainsi que les stratégies d'adaptation et d'atténuation relatives aux changements climatiques. Il fournit des rapports périodiques détaillés et des recommandations aux gouvernements du monde entier pour les aider à prendre des décisions éclairées en matière de politique climatique.

---

## Anthropocène

C'est l'ère géologique dans laquelle nous nous situons désormais ; elle succède à l'Holocène qui se serait terminé dans les années 1950 selon certains scientifiques. L'Anthropocène, c'est « l'âge des humains », car ils sont désormais la principale force de changement sur Terre ; ils surpassent les forces géophysiques, en modifiant la composition de l'atmosphère par exemple. Pour être exact, il faut néanmoins préciser

que la responsabilité de ces grandes transformations revient en réalité à une minorité des humains : **70% des émissions de gaz à effet de serre sont produites par un milliard d'individus**. L'Anthropocène, ou l'idée d'une planète fonctionnant désormais « à marche forcée » sous l'influence humaine, est reconnue depuis le congrès international de géologie du 29 août 2016.

---

## Biodiversité

La biodiversité (contraction de biologie et de diversité) désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les **écosystèmes** dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. La biodiversité répond aux besoins primaires de l'espèce humaine en apportant oxygène, nourriture, eau potable et même médicaments ! On évoque de plus en plus le phénomène d'**érosion de la biodiversité** : il s'agit de sa dégradation. Dans l'histoire de la Terre, de nombreuses espèces ont disparues de façon naturelle ; ce qui est plus inquiétant actuellement, c'est le rythme de cette érosion de la biodiversité. Cette accélération est largement attribuable aux activités humaines (déforestation, urbanisation, pollutions des sols, etc.) et cela fragilise les **écosystèmes**. Par exemple, en près de 50 ans, 68% des animaux vertébrés sauvages ont disparu.

---

## Écosystème

Il s'agit d'un milieu de vie constitué d'un environnement non-vivant et de l'ensemble des organismes (**biodiversité**) qui l'habitent. Un écosystème se forme par des interdépendances et des interactions entre le milieu et ses habitants. **Les humains appartiennent à l'écosystème terrestre** mais impactent également l'écosystème marin. Les écosystèmes forment un équilibre fragile, un seul changement (une espèce qui disparaît) peut entièrement le dérégler (la chaîne alimentaire est rompue et une espèce prend le dessus) et finalement soit l'écosystème s'adapte, soit il disparaît.

---

## Écologie

C'est la science qui étudie les milieux et leurs relations avec les êtres vivants qui les habitent. Elle étudie les relations entre ces êtres, humains et non-humains, elle étudie donc les **écosystèmes** et la **biodiversité**. L'écologie est une branche d'une discipline plus large : la science de l'environnement.

---

## Neuf limites planétaires

C'est un concept développé par des scientifiques et utilisé par l'ONU depuis 2012 pour étudier la crise écologique. Le concept

visé à guider les politiques et leurs actions pour maintenir un équilibre durable entre l'humanité et l'environnement. Il offre une vision globale des risques pour la Terre.

Il existe neuf limites planétaires, lesquelles définissent les seuils à ne pas dépasser pour préserver les écosystèmes mondiaux (et donc pour maintenir la Terre comme un habitat sûr). Quand le seuil est dépassé, **l'écosystème** est dérégulé et ne fonctionne plus correctement.

En mai 2022, trois sont déjà largement dépassées :

- le **changement climatique** ;
- **l'érosion de la biodiversité** ;
- la perturbation du cycle de l'azote et du phosphore (nutriments indispensables à la vie).

Et trois autres sont atteintes :

- les modifications de l'occupation des sols (taux de surface forestière) ;
- les pollutions chimiques et plastiques ;
- l'utilisation d'eau douce : la limite est dépassée pour l'eau verte<sup>1</sup>.

Deux limites planétaires ne sont pas franchies :

- la diminution de la couche d'ozone stratosphérique ;
- l'acidification des océans.

---

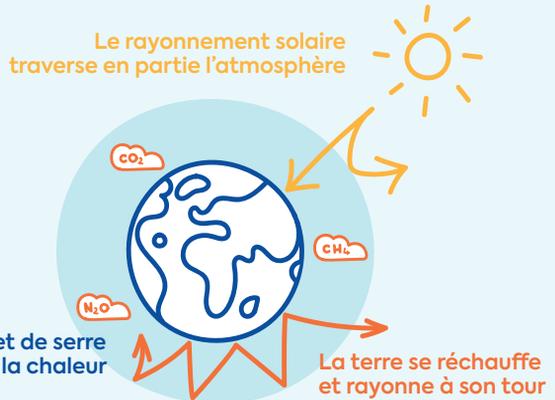
1. L'eau « bleue » est celle qui transite rapidement dans les cours d'eau, les lacs, les nappes phréatiques. L'eau « verte » est celle stockée dans le sol et la biomasse (l'humidité), elle permet la croissance des végétaux.

## Principe de l'effet de serre

### Principaux gaz à effet de serre :

- Dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ )
- Méthane ( $\text{CH}_4$ )
- Protoxyde d'azote ( $\text{N}_2\text{O}$ )

Les gaz à effet de serre retiennent une partie de la chaleur



La dernière limite qui concerne la concentration en aérosols atmosphériques (exemple : la pollution atmosphérique aux particules fines) n'a pas été quantifiée au niveau de la planète entière ; ce suivi est davantage local quand on aborde le sujet de la qualité de l'air (IQA<sup>2</sup>).

Le cadre des limites planétaires est aussi un outil pour pousser les entreprises à se transformer ; en effet, on leur propose de modifier leur modèle d'affaires pour respecter les limites planétaires.

2. L'IQA, l'Indice de Qualité de l'Air. Pour information, en France, la pollution de l'air est la 3<sup>ème</sup> cause de mortalité (environ 48 000 décès prématurés) et représente un coût annuel de 100 Milliards d'euros. Les effluents des moteurs diesel sont des cancérigènes certains pour l'homme (groupe 1 CIRC), ils augmentent le risque de cancer du poumon et favorise la survenue du cancer de la vessie.

## Gaz à effet de serre (GES)

Dans l'atmosphère, les gaz à effet de serre (GES) piègent les rayons infrarouges émis par la Terre sous l'action des rayons du soleil. Ces rayons infrarouges ainsi piégés conduisent la Terre à se réchauffer. Ce phénomène naturel se nomme l'effet de serre et c'est grâce à lui que la Terre est habitable dans les conditions actuelles. Sans lui, la température moyenne du globe serait de  $-18^\circ\text{C}$ . Leur concentration dans notre atmosphère régule et module le climat.

Les activités humaines sont à l'origine d'émissions de GES : le dioxyde de carbone  $\text{CO}_2$ , le méthane  $\text{CH}_4$ , le protoxyde d'azote  $\text{N}_2\text{O}$  et les **gaz fluorés** (gaz entièrement créés par l'humain notamment pour les équipements du froid). Les émissions de GES

liées aux activités humaines ont fortement augmenté au cours de la dernière décennie ainsi le **CO<sub>2</sub> et le CH<sub>4</sub> représentent 90% des émissions de GES.**

---

## Énergies fossiles

Gaz naturel, pétrole ou charbon. Ces énergies ne sont **pas renouvelables** et leur **stock est limité** car elles proviennent de la décomposition de la matière organique sur de très longues périodes (des millions d'années).

Leur combustion (le fait de les brûler) libère des **gaz à effet de serre**. L'utilisation massive et croissante de ces énergies non renouvelables a causé un important déséquilibre entre les quantités d'émissions et les possibilités d'absorption de carbone, ce qui entraîne un **réchauffement climatique**.

---

## Énergies bas carbone

Les énergies bas carbone sont les sources d'énergie qui produisent moins de **gaz à effet de serre** que les **énergies fossiles**. Cela inclut les énergies renouvelables<sup>3</sup>, mais aussi d'autres sources d'énergie, comme l'énergie

---

3. Les énergies renouvelables proviennent de ressources naturelles qui se renouvellent rapidement comme l'eau, le soleil, le vent.

nucléaire, qui produisent peu de CO<sub>2</sub> lors de la production d'électricité. Les énergies bas carbone visent à réduire **l'empreinte carbone** de la production d'énergie sans nécessairement être renouvelables.

---

## Puits de carbone

Les puits de carbone sont des zones ou des mécanismes qui absorbent le carbone se trouvant dans l'atmosphère ; ils en réduisent donc la concentration. Plus le carbone est absorbé, moins il provoque d'effet de serre et plus le **réchauffement climatique** est atténué. Les puits de carbone sont les forêts, les océans, les sols riches en matières organiques, les zones humides comme les marais ou la mangrove, les terres agricoles, etc.

---

## Changement (réchauffement) climatique

C'est la **limite planétaire** la plus connue ; elle est mesurée par la concentration atmosphérique de dioxyde de carbone en ppm<sup>4</sup>. Son seuil de dépassement est fixé

---

4. Parties par million. En avril 2023, un nouveau record à la hausse a été enregistré : la barre des 425 ppm de CO<sub>2</sub> a été franchie. Ce taux a déjà existé sur Terre, au Pliocène il y a 4 millions d'années, à cette époque la température était d'environ +3,9°C par rapport au niveau avant l'ère industrielle et la mer s'est élevée de 20 mètres en raison de la fonte de l'Antarctique

à **350 ppm**. L'augmentation massive des émissions de CO<sub>2</sub> de ces dernières années a créé un déséquilibre : la Terre n'arrive plus à absorber tout le dioxyde de carbone émis, il reste dans l'atmosphère et augmente l'effet de serre donc la température augmente. **De ce fait, en réduisant la concentration de CO<sub>2</sub> atmosphérique, on limite directement le réchauffement climatique.** Le seuil est fixé à 350 ppm car c'est la limite pour que la température moyenne de la Terre reste à +1,5°C par rapport à son niveau avant l'ère industrielle.

L'augmentation de la température entraîne toutes les **conséquences environnementales** que l'on connaît : fonte du permafrost et augmentation du niveau de la mer, phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, **canicules**, mégafeux, acidification des océans, pénurie d'eau douce, érosion et glissements de terrain, érosion de la **biodiversité**, etc.).

Néanmoins il est également important d'évoquer **les conséquences sociales du changement climatique** notamment sur la santé des populations et plus particulièrement celle des travailleurs. Nous pouvons évoquer le **stress thermique**, une diminution du bien-être global, l'augmentation de la fréquence des maladies d'origine animale (zoonoses) émergentes et réémergentes (**pandémies**) etc. Le **changement climatique** affectera davantage les **populations vulnérables**,

celles ayant de faibles revenus, celles vivant dans des zones urbaines dotées d'infrastructures insuffisantes, les seniors qui seront de plus en plus nombreux. Il impactera également **l'emploi et l'enseignement**, les lieux de travail (si les infrastructures ne résistent pas aux catastrophes), **le coût de la vie et le pouvoir d'achat** (pénurie d'énergie, mauvaises récoltes, hausse du prix des assurances face à la multiplication des sinistres, hausse du coût des vacances par rapport aux transports), etc.

---

## Crise systémique ou crise globale

La crise écologique est une crise systémique, signifiant qu'elle est constituée de différents phénomènes interagissant et s'alimentant mutuellement. Pour la comprendre et agir efficacement, il est essentiel de ne pas étudier les différents problèmes de manière isolée, car ils sont interconnectés. Par exemple, l'éolienne, en tant que solution pour limiter le recours aux **énergies fossiles**, peut avoir des conséquences dramatiques si elle est placée sur le parcours d'oiseaux migrateurs.

Une approche globale (**holistique**) de la crise écologique est donc nécessaire, avec une intégration du sujet dans l'ensemble des politiques publiques, mais également dans les décisions stratégiques des entreprises. Cela implique de considérer les impacts

potentiels sur l'environnement à chaque étape de la planification et de l'exécution des initiatives, en tenant compte des interactions complexes entre les différents éléments du système écologique. En adoptant une perspective **holistique**, il devient possible de développer des solutions durables et équilibrées qui tiennent compte des interconnexions inhérentes à cette crise systémique.

---

## Durabilité

Agir de façon durable, c'est répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

La durabilité a trois piliers :

- environnemental ;
- sociétal ;
- économique.

Les décisions et les actions qui prennent en compte ces trois aspects sont considérées comme durables et décrivent une approche holistique. L'objectif est de trouver un équilibre entre les besoins présents et futurs de la société tout en préservant la santé de la planète.

---

## Soutenabilité

« **Durabilité** » et « soutenabilité » sont deux mots qui peuvent être utilisés de manière interchangeable car ils expriment essentiellement la même idée. Le terme « soutenabilité » serait dérivé du mots anglais « *sustainability* ».

---

## Développement durable

Le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987). Le développement durable est un sous-ensemble de la **durabilité** qui se concentre spécifiquement sur le **développement** économique, social et environnemental équilibré. Le développement durable est un moyen de mettre en œuvre la **durabilité** dans le contexte du développement humain et de la **croissance économique**, tout en minimisant les impacts environnementaux et en créant une société juste et inclusive. En 2015, les 193 États membres des Nations Unies ont adopté « L'agenda 2030 », il s'agit d'un programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce programme couvre 17 objectifs de développement durable, les

célèbres « ODD » qui garantissent un très large éventail de domaines comme la réduction de la pauvreté, la réduction des inégalités, la qualité de l'eau et l'assainissement, le travail décent, la consommation et la production responsable etc. Chaque pays a dû mettre en place des indicateurs de suivi de ces objectifs. Pour la France, ils sont consultables sur : [agenda-2030.fr](http://agenda-2030.fr)

Les ODD sont des outils permettant de renouveler le dialogue social ; en effet, ils se déclinent en entreprise par les démarches **RSE** reposant sur le dialogue entre les parties prenantes.

impact sur l'environnement dans l'objectif de maintenir sa viabilité à long terme. Parmi elles : la **sobriété** et l'efficacité énergétique, de nouveaux modes d'organisation du travail, des nouvelles technologies digitales, les pratiques d'**éco-conception**, etc. Toutes ces mesures nécessitent d'**impliquer toutes les parties prenantes de l'entreprise** afin qu'elles soient le plus adaptées possible à la situation concrète de travail.

---

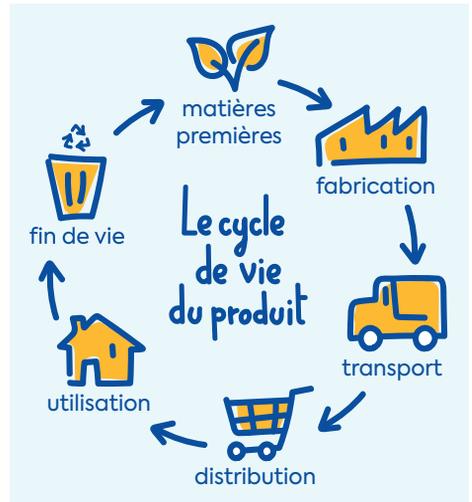
## Résilience

Après la crise sanitaire liée à la Covid-19, le mot résilience est apparu dans les débats publics. Ce terme issu du vocabulaire de la physique désigne la résistance au choc d'un matériau et dans le domaine de la psychologie, la capacité d'un être humain à surmonter des chocs traumatiques. Dans les entreprises, ce terme est repris dans le cadre de la gestion de crise. La résilience désigne alors la capacité d'une organisation **à anticiper, à répondre et à se rétablir** face à des événements perturbateurs, qu'ils soient d'origine interne (erreurs de gestion) ou externe (catastrophes naturelles). Face à la crise écologique, la résilience consiste à développer des pratiques permettant de s'adapter aux défis environnementaux mais aussi de réduire son

## Éco-conception

C'est une démarche d'innovation, qui consiste à concevoir un produit, un service, un bâtiment de telle sorte que l'impact de son utilisation et de sa fin de vie sur l'environnement soit minimisé sans baisser la qualité. Ainsi, tout le cycle de vie est concerné : extraction, production, distribution, utilisation, fin de vie. L'éco-conception est une démarche d'amélioration continue qui peut fédérer les équipes autour d'un projet. Parfois elle permet même de diminuer les coûts de production et de prendre de l'avance sur les concurrents du secteur (selon une étude de l'**ADEME**). Pour mettre en œuvre cette démarche, on se base sur l'analyse du cycle de vie (méthode ACV).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'agence de la transition écologique : [ademe.fr](http://ademe.fr)



# Urgence climatique, croissance et responsabilité des entreprises

---

## PIB

Le PIB (produit intérieur brut) est un indicateur qui mesure la croissance via la quantification de la production de richesses. De nombreux économistes modernes le considèrent comme obsolète car il ne reflète que la santé économique d'un pays. En effet, le périmètre du PIB est limité, il ne prend pas en compte les ressources et contraintes écologiques, le bien-être humain, les inégalités, le pouvoir d'achat ou le progrès social ; ce qui entre en contradiction avec le caractère systémique de la crise écologique. Un système économique reposant entièrement sur la recherche de la **croissance économique**, sans prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, n'entre pas dans les critères de la **durabilité**.

## Croissance économique classique

Augmentation soutenue sur une période donnée de la production de biens et de services mesurée par des indicateurs comme le **PIB** ou le PNB (produit national brut)<sup>5</sup>.

Toutefois, il existe différents types de

croissance économique, chacune se caractérisant par des objectifs, des priorités et des résultats spécifiques : la **croissance inclusive** qui met l'accent sur les inégalités économiques et sociales, la **croissance verte** qui est axée sur la seule durabilité environnementale, la **croissance durable** qui combine durabilité environnementale et justice sociale, la **croissance responsable** qui incorpore durabilité environnementale, justice sociale et stabilité économique (elle tente de prévenir les crises financières par la régulation des marchés, la transparence et la responsabilité des entreprises). Il existe aussi les concepts de **croissance lente** ou de **décroissance** : ces approches remettent en question l'idée même de croissance économique infinie pour des raisons environnementales.

## Accord de Paris

Adopté lors de la **COP21**, l'Accord de Paris est le tout premier traité international juridiquement contraignant. Il vise à limiter le **réchauffement climatique** nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels (période 1850-1900) d'ici la fin du 21<sup>ème</sup> siècle. Lors de la COP28 en décembre 2023, le premier bilan mondial au titre de l'Accord de Paris a été présenté aux parties. Il a été relevé que certains pays sont en retard dans la réalisation de leurs objectifs au titre de l'Accord de Paris. Une

---

5. Le PIB est la somme des richesses créées à l'intérieur des frontières du territoire français alors que le PNB comprend aussi la production des entreprises françaises à l'étranger.

des mesures retenues pour préserver notre environnement de vie : tripler la production d'énergie renouvelable mondiale d'ici 2030.

---

## Neutralité carbone

C'est un objectif. La neutralité carbone désigne l'équilibre entre les émissions et l'absorption de CO<sub>2</sub> par les **puits de carbone**. Pour atteindre un équilibre, il faut d'un côté réduire les émissions et de l'autre maximiser les possibilités d'absorption. Pour la France, l'objectif fixé suite à l'**Accord de Paris** est d'atteindre la **neutralité carbone en 2050** ; pour y arriver, la France doit diviser ses émissions par six. Pour cela, la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** est déployée.

---

## Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), puis révisée en 2019, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le **changement climatique**. Elle établit des objectifs de réduction des émissions pour chaque secteur d'activité et propose des mesures pour atteindre ces objectifs, par exemple l'encouragement des véhicules électriques pour le transport, l'optimisation

des processus de production pour l'industrie, la réduction de l'utilisation d'engrais azotés pour l'agriculture, etc. La mise en œuvre de la SNBC impacte les orientations et stratégies d'entreprise, les processus de production, les modes opératoires et donc les travailleurs.



Le CSE a un droit de regard sur ces changements qui mobilisent l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Un œil attentif doit être porté sur la qualité des emplois et des conditions de travail. Le CSE doit être consulté sur les conséquences environnementales de l'ensemble des mesures prises intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise (art. L. 2312-8 du Code du travail).

---

## Bilan Carbone®

La méthode Bilan Carbone®, développée par l'**ADEME** (Agence de la transition écologique) et Jean-Marc JANCOVICI (The Shift Project), est un outil de quantification des émissions de **gaz à effet de serre (GES)** liées à une organisation, un produit ou un service. Elle permet d'analyser les émissions sur l'ensemble du cycle de vie, de la production des matières premières jusqu'à la fin de vie

du produit ou du service. La méthode étudie les émissions via trois scopes.

- Le **scope 1** évalue les émissions directes de carbone, c'est-à-dire la consommation directe d'énergie et les émissions directes de **gaz à effet de serre**.
- Le **scope 2** évalue les émissions indirectes liées à l'énergie comme l'électricité achetée.
- Le **scope 3** évalue les émissions indirectes autres, comme les déplacements professionnels et les émissions de la chaîne de valeur.

Le Bilan Carbone® offre une compréhension approfondie des émissions de **gaz à effet de serre** (GES) d'une organisation. Il constitue un excellent outil de sensibilisation et le point de départ d'un plan de décarbonation. Une fois que l'on a mesuré les impacts, il faut identifier des solutions pour les réduire et seulement en dernier recours on tentera de "compenser" les impacts. L'**ADEME** fournit des guides détaillés pour l'application de la méthode Bilan Carbone® ; l'utilisation de l'outil peut nécessiter une formation spécifique pour garantir une mise en œuvre correcte. Le bilan Carbone est utilisé en France pour calculer le **BEGES (bilan GES)**.



### Le saviez-vous ?

Un repas avec du bœuf vaut 7 kg équivalent CO<sub>2</sub>, un repas végétarien vaut 0,5 kg équivalent CO<sub>2</sub>, un smartphone représente 31 kg équivalent CO<sub>2</sub>.

Le bilan carbone s'exprime en équivalent CO<sub>2</sub>, c'est une mesure métrique commune qui exprime le pouvoir «réchauffant» des GES.

### Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre réglementaire (Bilan GES ou BEGES)

Aussi appelé bilan carbone simplifié, le BEGES est un dispositif introduit par la loi Grenelle II (art. L. 229-25 du code de l'environnement). Il prévoit la réalisation d'un bilan d'émissions de GES (scopes 1 et 2) et d'un **plan de transition** volontaire ambitionnant de les réduire pour :

- les personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés (250 dans les DROM) ;
- l'État, les régions, les départements, les communes et les EPCI de plus de 50 000 habitants ;
- les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes (hôpitaux, etc.).

Par exemple, les collectivités peuvent inclure le BEGES dans leur Plan Climat-Air-Energie

Territorial (PCAET). Les bilans sont publiés sur une plateforme publique : <https://bilans-ges.ademe.fr/>. Le BEGES est mis à jour tous les 3 ou 4 ans. En cas de non-respect de cette obligation, l'entité peut se voir délivrer une amende de 10 000 € (allant jusqu'à 20 000 € en cas de récidive) depuis le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2022.



### Conseil CFTC !

Depuis janvier 2023, le même décret a étendu le périmètre du BEGES aux trois scopes pour les entreprises soumises à la **DPEF (déclaration de performance extra-financière)**. À la CFTC, nous préconisons l'élaboration d'un **bilan carbone** complet pour avoir une vision globale et objective des impacts.

englobe toutes les émissions de **gaz à effet de serre**, y compris le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), et d'autres gaz, en les convertissant en équivalents CO<sub>2</sub> (mesure métrique) pour faciliter la comparaison.

### Plan de transition

Il présente séparément, pour les émissions directes et pour les émissions indirectes, les actions et les moyens que la Personne Morale envisage de mettre en œuvre au cours des années courant jusqu'à l'établissement de son bilan suivant. Le plan de transition doit être joint au **bilan GES** réglementaire, il présente la vision stratégique de la transition bas carbone de l'organisation. L'identification des actions à mettre en œuvre ne peut donc se faire sans la constitution d'un comité de pilotage et un minimum de cadrage par la définition d'axes principaux d'actions.

L'**ADEME** a rédigé un guide pour la construction, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de transition.

### Empreinte carbone

L'empreinte carbone est une mesure de la quantité totale de **gaz à effet de serre** (GES) émise directement ou indirectement par une entité individuelle, une organisation, un produit, ou une activité. Elle est utilisée pour évaluer l'impact environnemental d'une activité spécifique. L'empreinte carbone

**À noter!** Les plans de transition peuvent également inclure des aspects sociaux et économiques, tandis que les plans de décarbonation sont spécifiques aux aspects environnementaux liés aux émissions de carbone.

---

## Transition énergétique (ou transition bas-carbone)

La transition énergétique est un bouquet de solutions combinant énergies alternatives, systèmes de compensation, efficacité énergétique, et réduction à la source des besoins grâce à la **sobriété** énergétique. La transition énergétique a pour objectif une société et une économie sans **énergies fossiles**.

**À retenir !** La transition énergétique n'est qu'une partie de la transition écologique.

---

## Transition écologique

C'est un large processus par lequel notre société évolue vers des pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement. Elle vise à réduire l'impact négatif des activités humaines sur les **écosystèmes**, à préserver la **biodiversité**, à atténuer le **changement climatique**, et à assurer une utilisation plus responsable des ressources naturelles. Les principaux aspects de la transition écologique incluent: les **énergies renouvelables**, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire, la consommation responsable, l'agriculture durable, les **mobilités durables**, la protection de la **biodiversité**, la **sobriété**.

---

## Transition juste

C'est un concept développé par la **Confédération syndicale internationale** (ITUC : *International Union Trade Confederation*) dès 2009 pour promouvoir une approche équitable de la **transition écologique en garantissant un emploi et un cadre de vie et de travail décent à chacun** en alliant transition écologique et lutte contre les inégalités socio-économiques. Cela repose non seulement sur la mise en place de politiques adaptées (plans d'investissements) pour soutenir la création « d'emplois verts » et la montée en compétences des travailleurs (formation), mais aussi sur l'existence d'un **dialogue social** réel pour accompagner le changement. La transition sociale et environnementale juste a été le thème du congrès 2023 de la CFTC.

---

## Sobriété

Les politiques de sobriété recouvrent les mesures et les pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande en énergie (sobriété énergétique : baisser le chauffage d'un degré, prendre le train), en matériaux (acheter en vrac, acheter d'occasion), en terres, en eau, tout en assurant le bien-être de toutes et tous, dans le cadre des **limites planétaires**. La sobriété se définit comme la recherche d'un équilibre entre besoins et ressources disponibles.

---

## Effet rebond

L'effet rebond est une notion du vocabulaire économique, appliqué à l'**écologie** et le plus souvent à la consommation d'énergie. Il caractérise un phénomène observé lorsque les économies d'énergie attendues avec l'utilisation d'une technologie plus efficace aboutissent paradoxalement à une même consommation d'énergie en raison de surconsommation. Pour l'illustrer, voici deux exemples :

- les ampoules LED à basse consommation mais qui restent allumées toute la nuit dans les bureaux,
- les tote-bags qui remplacent les sacs en plastique à usage unique mais dont la production demande une grande consommation d'eau, de pesticides pour le coton et parfois même du travail forcé notamment au sein des populations Ougours en Chine.

L'effet rebond n'est sûrement pas si paradoxal que cela, car il repose sur des modèles d'affaires qui eux-mêmes s'inscrivent dans la recherche continue de **croissance économique**. Pour lutter contre les potentiels effets rebonds, il faut agir sur les comportements des consommateurs en les sensibilisant (ex : la campagne de l'**ADEME** « les dévendeurs ») mais aussi par des politiques publiques fortes en faveur de la **sobriété**.

---

## Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Il s'agit d'un concept qui englobe l'ensemble des pratiques mises en place par une entreprise pour appliquer le **développement durable**. Les pratiques RSE visent à avoir un **impact positif sur la société et l'environnement**. La RSE repose donc sur les mêmes piliers que la **durabilité** : il s'agit pour l'entreprise d'intégrer dans ses activités et ses interactions avec ses parties prenantes des dimensions sociales, environnementales et économiques. Les parties prenantes sont un élément indispensable de la RSE. En effet, les entreprises responsables s'engagent à être **transparentes** envers leurs parties prenantes (dirigeants, salariés, actionnaires, syndicats, chaîne de valeur, clients etc.), à établir un **dialogue** et à les **associer** à la création de valeur essentielle à sa pérennité.

Une démarche réellement responsable et éthique se co-construit. Le **dialogue social** a une importance cruciale. En 2010, la norme internationale ISO 26 000 de la RSE définit pour la première fois un cadre pour les entreprises qui souhaitent intégrer les enjeux du **développement durable**.

## Devoir de vigilance

Adopté en 2017, il est issu de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (LDV). Cette loi s'applique aux grandes entreprises françaises (>5000 employés) et aux entreprises étrangères opérant en France (il y a des seuils précis). Ces entreprises doivent mettre en œuvre un plan de vigilance (PDV) destiné à identifier et à **prévenir les atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement**, résultant de leurs activités et de celles de leurs filiales, sous-traitants, et fournisseurs. Le PDV est rendu public et inclus dans le rapport de gestion.

Le PDV a vocation à être construit avec les parties prenantes de l'entreprise. Rappelons ici que le CSE a le **droit d'alerter en cas d'atteinte aux droits des personnes**, en cas de risque grave pour la santé publique et l'environnement, en cas de danger grave et imminent pour la santé et la sécurité, etc.

**Important !** Le CSE peut se faire accompagner par un expert sur les sujets environnementaux dans le cadre des trois consultations récurrentes.

## Déclaration de performance extra-financière (DPEF)

Norme issue de la directive européenne 2014/95/UE, la déclaration de performance extra-financière est un rapport qui fournit des informations sur les performances d'une entreprise en matière d'environnement, de social et de gouvernance (**ESG**). Elle est une réponse aux besoins croissants de transparence et de responsabilité des entreprises envers leurs parties prenantes (salariés, investisseurs, clients, représentants du personnel, etc.). L'Union européenne est pionnière en la matière ; aux États-Unis, il n'existe pas encore de réglementation fédérale obligatoire.

En signant le **Pacte Vert** ou « **Green Deal** » en 2019, l'Union européenne s'est engagée à moderniser son économie en protégeant, préservant et consolidant son patrimoine naturel (environnement) ainsi qu'à protéger la santé de ses citoyens (social). L'évolution des normes tend vers la **durabilité** et les entreprises seront obligées d'évoluer vers ce modèle, sous peine de manquer d'investissements, de travailleurs et de clients. L'Union européenne a fait évoluer cette première directive par la publication en 2022 de la nouvelle directive **CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)**.

L'objectif de ce reporting est aussi de **permettre le dialogue social** car l'absence d'informations en matière de durabilité fournies par les entreprises limite nettement la capacité des syndicats et des représentants des travailleurs à entamer un dialogue sur ces questions.

---

## Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

Avec l'entrée en vigueur de la CSRD, un plus grand nombre d'entreprises sont soumises à l'obligation de rédiger un **rapport de durabilité** encadré par des normes strictes. Ces normes englobent des données environnementales (transparence sur les émissions de **gaz à effet de serre**, etc.), des données sociales, (qualité des emplois en lien avec la rémunération, l'inclusivité, l'égalité professionnelle, etc., informations sur les chaînes de valeur, sous-traitants et communautés impactées) ainsi que des informations sur la gouvernance (données sur la conduite des affaires avec entre autres la prévention et détection de la corruption).

Le dispositif remplacera *in fine* la **DPEF (Déclaration de performance extra-financière)** qui manquait d'homogénéité. **Le CSE devra être consulté sur ces informations de durabilité.**

# Environnement, santé et conditions de travail

---

## Pandémie

C'est une épidémie qui touche une grande partie de la population mondiale, généralement répandue sur plusieurs continents. Elle se caractérise par la propagation rapide d'une maladie infectieuse, souvent d'origine virale, qui peut entraîner des taux élevés de maladie et de mortalité.

Les activités humaines comme la déforestation ont déjà rapproché les animaux et les humains en favorisant la transmission de maladies zoonotiques (maladies qui passent des animaux aux humains).

Le **réchauffement climatique** peut créer des conditions qui favorisent la propagation de maladies. En effet, la répartition des espèces sera impactée. Des aires géographiques autrefois inhospitalières pour ces vecteurs peuvent devenir plus propices à leur survie et reproduction (exemple de l'implantation du moustique vecteur de la dengue, du chikungunya et du Zika en France hexagonale). Les événements météorologiques extrêmes (incendies, crues), des pénuries d'eau ou des mauvaises récoltes peuvent créer des conditions propices à la vulnérabilité de certaines populations entraînant des conditions favorables à l'émergence ou à la réémergence de maladies ainsi que des migrations de population.

Les pandémies peuvent avoir des impacts non négligeables sur le monde du travail: arrêts maladies, hôpitaux surchargés, impacts sur la santé mentale des travailleurs, désorganisation des activités économiques, perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, voire licenciements économiques, etc. La pandémie a un fort impact social. Il est important d'évaluer les conséquences potentielles *a priori* et de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées pour rendre l'organisation plus résiliente. C'est un risque qu'il est recommandé d'intégrer au **DUERP**.

---

## Canicule

Le **changement climatique** engendre une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des **vagues de chaleur**. Le terme vague de chaleur est un terme générique qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population.

On parle de canicule lorsque la chaleur intense perdure trois jours et trois nuits consécutifs, constituant un **risque sanitaire** pour les populations fragiles (personnes malades ou âgées) ou surexposées (travailleurs en extérieur).

---

## Stress thermique

Pour fonctionner correctement, le corps humain doit maintenir sa température corporelle aux alentours de 37°C. Le corps humain a des mécanismes de régulation pour s'adapter aux températures élevées : le corps transpire, le rythme cardiaque s'accélère et le flux sanguin est redirigé vers la peau et les extrémités pour évacuer la chaleur. Cependant, dans certaines situations extrêmes, ces mécanismes ne suffisent pas ou sont moins efficaces (âge avancé ou pathologies préexistantes). Dans ces conditions, le corps subit un **stress thermique**.

Un **stress thermique léger à modéré** entraîne de l'inconfort d'abord mais aussi de l'épuisement car le corps va tenter de s'acclimater continuellement ; on appelle ce phénomène l'**épuisement thermique**. Cela va affecter la performance et la sécurité des travailleurs ; en effet la fatigue entraîne une baisse de la concentration, une irritabilité pouvant mener à une prise de décision inadéquate, les délais de réaction sont allongés ainsi l'accident survient. L'épuisement thermique se manifeste par beaucoup de symptômes divers : des maux de têtes, des vertiges, nausées, de la faiblesse, des palpitations, de l'essoufflement, etc. Le stress thermique associé à un effort physique prolongé peut entraîner une rhabdomyolyse

(dégradation, rupture musculaire), les premiers signes sont des crampes ou une urine anormalement foncée.

Cette situation peut s'aggraver brutalement en « coup de chaleur ». **Il s'agit d'une urgence vitale**. La température corporelle peut atteindre 40°C en une dizaine de minutes. Le coup de chaleur doit être pris en charge immédiatement d'autant plus que **les personnes exposées au stress thermique s'avèrent généralement incapables de remarquer leurs propres symptômes** en raison d'une altération de l'état mental, de confusion, voire de comportements irrationnels ; la perte de conscience peut intervenir (syncope thermique), la peau est chaude et sèche ou la transpiration est abondante, **le coup de chaleur peut survenir directement par une attaque cardiaque**. Il est donc très important de s'habituer à détecter les premiers signes entre collègues et de mettre en œuvre des mesures de prévention techniques, humaines et organisationnelles pour supprimer ou limiter les risques d'exposition à la chaleur. Ce risque doit être évalué au sein du **DUERP**.

## Écoanxiété

L'écoanxiété est une forme d'anxiété, liée aux préoccupations environnementales et aux changements climatiques. Un **écoanxieux** est une personne qui développe une inquiétude face aux bouleversements écologiques annoncés : dérèglement climatique, perte de la **biodiversité**, pollution, déforestation. L'anxiété est nourrie par les différents scénarios mis en avant, par l'observation directe d'événements induits par le **réchauffement climatique** mais aussi par des décisions politiques perçues comme inefficaces. C'est ce que révèle une enquête scientifique menée en 2021 dans 10 pays qui a permis à 10 000 jeunes de 16 à 25 ans de s'exprimer sur ces sujets : 45 % ont déclaré que leurs sentiments à l'égard du **changement climatique** affectaient négativement leur vie quotidienne. Plus globalement, les personnes les plus sujettes à l'écoanxiété seraient les 18-35 ans ou des personnes ayant une connexion particulière à la nature (populations indigènes).

**L'écoanxiété n'est pas une maladie.** Néanmoins, si la souffrance morale est trop grande et a un impact sur la vie quotidienne, un soutien psychologique peut s'avérer nécessaire. L'anxiété peut parfois s'aggraver en épisodes dépressifs ou en syndrome d'épuisement professionnel (burn-out).

L'écoanxiété, pour la plupart des chercheurs, est en fait une **réponse rationnelle et saine** face à la gravité et à l'urgence des problématiques environnementales.



### Conseil CFTC !

Pour en savoir plus sur la santé mentale, la CFTC recommande la formation a minima des représentants du personnel aux premiers secours en santé mentale PSSM. Plus d'infos sur [www.pssmfrance.fr](http://www.pssmfrance.fr)

## Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

En France, l'employeur a une obligation générale de sécurité qui le conduit à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (article L. 4121-1 du Code du travail). Cette disposition générale prévoit la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées basées sur une évaluation des risques professionnels (EvRp) préalable.

L'EvRp doit être intégralement retranscrite dans le **DUERP (obligatoire dès le 1<sup>er</sup> salarié et mis à jour annuellement pour toutes les entreprises de 11 salariés et plus)** qui

comporte l'inventaire des dangers, le résultat de l'évaluation des risques identifiés dans l'entreprise et la liste des actions de prévention des risques et de protection des salariés. Le CSE peut contribuer à l'évaluation des risques professionnels et à la définition des actions de prévention même si le DUERP relève de l'employeur.

**Cet outil est tout à fait adapté pour prévenir les risques liés au changement climatique.** En effet, en recherchant les dangers et les circonstances d'expositions, il permet de mettre en place la prévention adéquate. Le DUERP prend en compte les caractéristiques géographiques, techniques et organisationnelles d'un poste de travail. **Cet outil prospectif est largement sous-exploité.**

---

## Base de Données Économiques Sociales et Environnementales (BDESE)

La BDESE constitue la dernière évolution de la BDES, outil central d'information pour les CSE. C'est la loi Climat & Résilience de 2021 qui a enrichi la BDES d'un nouveau thème obligatoire : les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise. Les indicateurs environnementaux sont globalement structurés autour de trois sous-thèmes :

- politique générale de l'entreprise en matière d'environnement,

- économie circulaire,
- **changement climatique** (bilan des émissions de carbone, etc.).

Petite subtilité, pour les entreprises soumises à la **DPEF**, les informations à renseigner dans la BDESE sont légèrement plus détaillées.

**Important !** La BDESE devant être un instrument mobilisable facilement, les informations portées dans la BDESE doivent être régulièrement mises à jour.

La mise en place de la BDESE est une obligation de l'employeur dans les entreprises d'au moins 50 salariés. La BDESE est un outil largement aménageable par accord collectif, notamment son organisation, son architecture, son contenu, les droits d'accès, etc.

---

## Télétravail

Le télétravail peut contribuer à réduire l'**empreinte carbone** des entreprises (scope 3) en réduisant les déplacements professionnels et en réduisant les coûts liés aux bâtiments.

Cette modalité d'organisation du travail est largement plébiscitée dans un objectif de décarbonation des activités. Comme toute nouvelle modalité d'organisation du travail,

le télétravail peut être facteur de risques professionnels et ces derniers doivent donc faire l'objet d'une évaluation *a priori*. Les principaux risques généralement répertoriés sont :

- des **risques psychosociaux** : isolement social, augmentation des amplitudes horaires (charge de travail), difficultés de conciliation vie professionnelle-vie personnelle, hyperconnexion, etc. ;
- des **risques physiques** : troubles musculo-squelettiques liés à de mauvais équipements de travail et/ou un défaut de sensibilisation, troubles cardiovasculaires (sédentarité, stress), etc.

Le collectif de travail ainsi que la santé et sécurité des travailleurs peuvent être impactés par une mise en œuvre subite et non concertée du télétravail.



### Conseil CFTC !

La négociation d'un accord collectif protège les travailleurs et assure leur participation effective à la mise en œuvre du télétravail ; elle permet une évaluation et des réajustements si nécessaire. Cet accord peut par exemple inclure une indemnité télétravail. En effet, il ne faudrait pas que le pouvoir d'achat des télétravailleurs soit impacté par le transfert du coût énergétique.

## Mobilités durables (forfait)

Les mobilités durables font référence à des modes de déplacement et de transport qui minimisent les impacts environnementaux, sociaux et économiques : transports en commun, covoiturage, autopartage de voitures électriques, vélos et trottinettes électriques, marche à pied, etc. Le **Forfait Mobilités Durables (FMD)** est un dispositif facultatif de soutien financier aux salariés du secteur privé et agents publics pour leurs déplacements domicile-travail.

Cette mesure inscrit le sujet de la mobilité durable dans le **dialogue social** pour en faire un vrai sujet de négociation entre employeurs et travailleurs. Le FMD peut aller jusqu'à 800 euros/an/par salarié en étant exonéré d'impôt et de cotisations sociales notamment lorsqu'il est cumulé avec un abonnement de transport en commun. Pour rappel, depuis la loi LOM de 2019, les établissements de 50 salariés ou plus doivent obligatoirement intégrer des sujets de mobilité lors des négociations annuelles obligatoires (NAO) sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie et des conditions de travail (article L. 2242-17 du Code du travail).

---

## Greenwashing - écoblanchiment

Terme utilisé pour décrire une pratique par laquelle une organisation tente de donner une image positive et écologique de ses activités, de ses produits ou de son engagement environnemental, souvent de manière trompeuse ou exagérée, afin d'améliorer son image de marque.

**Important !** Les représentants syndicaux ont un droit de regard sur ces actions depuis la loi Climat & Résilience de 2021, qui a élargi les missions du CSE aux conséquences environnementales des décisions de l'entreprise. L'employeur doit désormais inclure systématiquement les informations sur le volet environnemental dans les projets qu'il présente au CSE.

---

## Commission environnement

Le CSE peut créer une commission environnement ouverte à des salariés non élus et mener par exemple des actions de sensibilisation à l'**écologie**, pour pouvoir analyser en détail le bilan écologique de l'entreprise et être force de proposition en amont des consultations annuelles.

La commission pourra également accompagner le CSE dans la **transition écologique** de ses activités sociales et culturelles (ASC). En effet, on peut améliorer considérablement l'**empreinte carbone** des ASC en établissant par exemple « une charte des achats responsables ».

---

## ADEME

Auparavant Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie, désormais Agence de la Transition Écologique, l'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Elle intervient auprès d'acteurs publics et privés au travers de quatre types d'expertise : l'appui à la recherche, le conseil, la formation, l'accompagnement et le financement. Le dispositif de financement des porteurs de projets est organisé en quatre familles d'aides :

- réduction des consommations d'énergie et des émissions de **gaz à effet de serre (GES)** ;
- développement des **énergies renouvelables** et de l'économie circulaire ;
- reconversion des friches et sites pollués ;
- amélioration de la qualité de l'air intérieur ou extérieur.

L'ADEME propose également des conseils et des solutions pratiques pour les particuliers notamment sur les subventions possibles.

# Index

---

Accord de Paris	13
ADEME	26
Anthropocène	5
Base de Données Économiques Sociales et Environnementales (BDESE)	24
Bilan Carbone®	14
Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre réglementaire (Bilan GES ou BEGES)	15
Biodiversité	5
Canicule	21
Changement (réchauffement) climatique	8
Commission environnement	26
Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)	20
Crise systémique ou crise globale	9
Croissance économique classique	13
Déclaration de performance extra-financière (DPEF)	19
Développement durable	10
Devoir de vigilance	19
Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ou DUERP	23
Durabilité	10
Écoanxiété	23
Éco-conception	12
Écologie	6
Écosystème	6
Effet rebond	18
Empreinte carbone	16
Énergies bas carbone	8
Énergies fossiles	8

Gaz à effet de serre (GES)	7
GIÉC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat)	5
Greenwashing - écoblanchiment	26
Limites planétaires (9)	6
Mobilités durables (forfait)	25
Neutralité carbone	14
Pandémie	21
PIB	13
Plan de transition	16
Puits de carbone	8
Résilience	11
Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)	18
Sobriété	17
Soutenabilité	10
Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)	14
Stress thermique	22
Télétravail	24
Transition écologique	17
Transition énergétique (ou transition bas-carbone)	17
Transition juste	17

## Pour en savoir plus

- **Sites gouvernementaux** : <https://www.ecologie.gouv.fr/> ; <https://travail-emploi.gouv.fr/>
- **ADEME, Agence pour la transition écologique** : <https://www.ademe.fr/>
- **L'ABC, Association pour la transition Bas Carbone** : <https://abc-transitionbascarbonate.fr/>
- **INRS, Institut National de Recherche et de Sécurité** : <https://www.inrs.fr/>
- **Novethic** : <https://www.novethic.fr/>
- **Rapports du CESE :**
  - **Travail et santé-environnement** : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques? disponible sur : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/travail-et-sante-environnement-quels-defis-relever-face-aux-dereglements-climatiques>
  - **Inégalités, pouvoir d'achat, écoanxiété** : agir sans attendre pour une transition juste. Rapport annuel sur l'état de la France en 2023, disponible sur : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/inegalites-pouvoir-dachat-eco-anxiete-agir-sans-attendre-pour-une-transition-juste-rapport-annuel-sur-letat-de>
- **European Trade Union Institute** : <https://www.etui.org/fr>
- **Le stress thermique, Températures élevées au travail – Lignes directrices européennes EU-OSHA, 2023** : <https://osha.europa.eu/fr/publications/heat-work-guidance-workplaces>.

**Syndicat CFTC**

45 Rue de la Procession  
CS 82348  
75739 Paris Cedex 15



Syndicat

**cftc**